



ÉCOLE SAINT JOSEPH
7 RUE DE DOLMENS
4 350 LA MADELEINE DE GUERANDE

Guérande, juin 2018

A tous les parents d'élèves

Objet : Rentrée scolaire 2018/2019

Madame, Monsieur,

Au titre de la rentrée 2018 / 2019, les frais de scolarité seront constants par rapport à 2017 / 2018

Ils s'établiront donc comme suit :

- **1 enfant** : 205 € l'année pour le 1^{er} enfant scolarisé
 - **2 enfants** : 165 € l'année pour le 2^{ème} enfant scolarisé
 - **3 enfants** : 125 € l'année pour le 3^{ème} enfant scolarisé
- Forfait TPS de 10€ par mois de présence.

Une somme de 3 euros par enfant viendra toutefois les majorer pour assurer le financement par l'APEL des sorties scolaires.

Par ailleurs, l'OGEC tient à rappeler aux familles qu'elle a souscrit une assurance scolaire auprès de la Mutuelle SAINT CHRISTOPHE pour le compte de chaque élève scolarisé. Il n'est donc pas nécessaire d'en souscrire une à titre individuel.

Pour régler, trois possibilités s'offrent à vous :

- 1) Le prélèvement bimensuel automatique sur votre compte, réalisé en 5 prélèvements :
 - 25 octobre 2018
 - 25 décembre 2018
 - 25 février 2019
 - 25 avril 2019
 - 25 juin 2019

Si vous avez changé de RIB ou pour les nouvelles familles

- Un relevé d'identité bancaire ou postal original,
 - L'autorisation de prélèvement SEPA complétée et signée (à télécharger sur le blog)
- 2) Le règlement au comptant, par chèque libellé à l'ordre de l'OGEC, débité le 25 octobre 2018, vous fera bénéficier d'une réduction de 4% sur l'ensemble de la rétribution due par votre famille.
 - 3) Le règlement bimensuel, par chèque libellé à l'ordre de l'OGEC ou espèces. Un courrier sera envoyé à chaque date.

Dans tous les cas, nous renvoyer le coupon réponse joint en annexe

ENFIN, l'OGEC tient à rappeler la nécessité de disposer de bénévoles pour assurer les matinées travaux (samedi matin). A cet égard, vous trouverez en pièce jointe un tableau listant les dates programmées pour la prochaine année scolaire.



Nous vous remercions d'indiquer votre disponibilité sur un ou plusieurs de ces créneaux et de joindre ce tableau au coupon réponse évoqué ci-dessus. Pour rassurer tout le monde, il n'est pas nécessaire d'être bricoleur 😊 !

Le Bureau de l'OGEC